

# Eau - Assainissement

La préservation des milieux humides est l'un des points clefs d'une politique de développement durable ; tant en raison des intérêts biologiques que ces milieux présentent, que des usages qu'offre cette ressource. Bénéficiant du plus long front de Seine du département, la ville d'Asnières se doit également d'être exemplaire en termes d'assainissement : cette compétence ne concerne pas seulement les écosystèmes, elle affecte directement l'Homme. Le cycle de l'eau fonctionne en effet « en vase clos » : l'eau polluée que nous rejetons aujourd'hui atteindra nos ressources et l'eau que nous boirons demain.

## 1. L'eau dans son bassin hydrographique

*L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de : 30 % de la population française (17,6 millions d'habitants), 40 % de l'industrie nationale, et les pollutions diffuses de 25 % de l'agriculture hexagonale. Le bassin hydrographique dans le lequel s'intègre Asnières-sur-Seine est donc soumis à une forte pression environnementale.*

### Asnières dans son bassin versant

En France, depuis la loi sur l'eau de 1964, l'organisation de la gestion de l'eau douce se fait par unité géographique. La France est ainsi découpée en six grands bassins hydrographiques, correspondant aux bassins versants des grands fleuves et de leurs affluents.

Le territoire asniérois se situe dans le bassin hydrographique Seine-Normandie, qui couvre  $\frac{1}{5}$  du territoire français. Il comprend plus de 600 km de côtes et plus de 70 000 km de cours d'eau. Il concerne 8 654 communes, 29 départements (en entier ou en partie) et 10 régions (en entier ou en partie).

Chaque grand bassin est lui-même divisé en sous-bassins versant. Asnières se trouve dans le sous-bassin « Paris et la petite couronne » qui s'étend sur 762 km<sup>2</sup>.



Un bassin versant est une portion de territoire délimitée par une ligne de partage des eaux, et dont toutes les eaux (souterraines ou superficielles) se déversent dans un collecteur principal (cours d'eau, lac).

## Eau - Assainissement

### Le SDAGE

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) oriente, au niveau de l'agence de bassin, la politique publique de l'eau et fixe les objectifs à atteindre concernant les cours d'eau et les nappes souterraines. Sa révision, engagée en 2006, doit s'achever très prochainement.

En cohérence avec les premiers engagements du Grenelle de l'environnement, le SDAGE du bassin Seine Normandie a fixé comme ambition d'obtenir en 2015 un « bon état écologique » de  $\frac{2}{3}$  des masses d'eau.

### 2. La qualité de l'eau dans le milieu naturel

*La Seine constitue l'élément hydrographique majeur du territoire et sa bonne gestion dépasse bien évidemment la vision simplement asniéroise.*

#### La qualité de l'eau de la Seine

La qualité de l'eau de la Seine tend à s'améliorer, comme le montre le retour de certains poissons (voir encadré ci-contre). Selon l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Seine au niveau de Paris et sa petite couronne présente une qualité physico-chimique globalement satisfaisante. En ce qui concerne les nitrates, la qualité est bonne, malgré une tendance à la dégradation. La contamination par les produits phytosanitaires d'origine urbaine et agricole est en revanche importante et préoccupante.

A noter que les barrages de navigation empêchent la libre circulation des poissons. La chenalisation et l'artificialisation des berges ainsi que l'absence de connexions entre la Seine et des annexes hydrauliques ou des zones humides pénalisent la qualité écologique et notamment piscicole. Les zones humides, souvent utiles à l'expansion des crues, ont également subi la forte pression de l'urbanisation.

Les saumons sont entrés dans Paris. Le 3 octobre 2008, un saumon atlantique a été pêché aux portes de Paris. Une autre capture a également eu lieu au cours du mois de juillet à Suresnes. Les inventaires piscicoles réalisés chaque année témoignent tous de l'amélioration sensible de la qualité de la Seine.

#### **Partage. Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.**

- Le respect de la qualité des cours d'eau peut être renforcé, en généralisant l'utilisation de produits d'entretien biologiques ou en améliorant la connaissance des pollutions causées par les péniches sur la Seine.

## Eau - Assainissement

### 3. L'alimentation en eau potable

#### La production d'eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée par le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, qui l'a confiée par délégation à l'entreprise Eaux et Force (société du groupe Suez Environnement). Une dizaine de communes sont desservies par ce syndicat, qui alimente un bassin de 460 000 habitants.

#### Une eau de bonne qualité

L'eau distribuée est de bonne qualité : 99,6% des analyses sont conformes - voir tableau ci-contre.

**Remarque** : conformément au principe 10 de la déclaration de Rio, qui précise « *qu'au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques* », la Ville pourrait publier les analyses de la qualité de l'eau sur son site Internet.

Prélevée dans la Seine au niveau de Suresnes, l'eau « brute » est traitée par l'usine du Mont Valérien. Or les eaux de surface sont très sensibles aux pollutions accidentelles. La situation se complique même quand, comme pour Asnières-sur-Seine, la majorité de l'eau prélevée provient d'un seul lieu géographique.

Pour diminuer cette vulnérabilité, l'usine du Mont Valérien stocke également de l'eau en provenance de la nappe de Croissy-le-Pecq et des captages d'Aubergenville. Cette diversification est un point fort permettant de sécuriser l'approvisionnement, en cas de sécheresse importante, ou, comme cela s'est produit à plusieurs reprises récemment, en cas de pollution temporaire de la Seine.

#### Un réseau d'alimentation à mieux connaître

Le réseau qu'entretient le délégataire compte près de 1 000 kilomètres de canalisations. Le rendement du réseau ne semble pas connu des services de la Ville. La préservation de la ressource en eau est pourtant un enjeu important au regard du développement durable (voir plus loin). Déterminer le rendement du réseau sur le territoire asniérois est donc un axe important.

#### QUALITE DE L'EAU POTABLE EN SORTIE D'USINE

Paramètres physico-chimiques de qualité de l'eau	Valeur moyenne	Référence de qualité
Nitrates (mg.l <sup>-1</sup> )	17,80	50
Dureté (degré français)	25,7	-
Pesticides (Atrazine µg.l <sup>-1</sup> )	0,05	0,1

Source : site Internet Eau et Force  
le 23/12/09

## Eau - Assainissement

### 4. La ressource en eau

#### Une ressource à protéger pour réduire l'impact sur l'environnement

Selon le centre d'information sur l'eau – *association à but non lucratif créée à l'initiative de plusieurs compagnies des eaux* – « la France est un pays raisonnablement riche en eau et ses ressources renouvelables couvrent largement ses besoins ». Chaque année, le total des prélèvements d'eau effectués pour couvrir l'ensemble des besoins de la France (eau potable, agriculture, industrie et énergie) s'élève à 32 milliards de m<sup>3</sup>. Comparé aux ressources disponibles – 100 milliards de m<sup>3</sup> de renouvellement annuel – ce chiffre semble raisonnable. Toutefois, la répartition des ressources sur le territoire national n'est pas homogène et certaines régions peuvent avoir à faire face à des difficultés d'approvisionnement temporaires.

#### Une sensibilisation à conduire

Mais pour autant économiser la ressource en eau reste un enjeu fort du développement durable : la production d'eau potable consomme de l'énergie et produit des déchets : les boues de traitement.

Or il semble que la Ville n'ait pas mené d'actions spécifiques en matière de sensibilisation aux économies d'eau, que cela soit en direction des acteurs du territoire ou à destination des Asniérois. De même, la Ville ne semble pas favoriser la mise en place des équipements de récupération de l'eau de pluie, même si les services cherchent par leurs actions à mieux maîtriser les consommations (mise en place de robinets « antigaspillage » réparations des fuites, etc.). C'est évidemment là un axe d'action important.

#### **Partage. Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.**

- La rationalisation de l'utilisation de l'eau apparaît comme un enjeu important à Asnières. Le nettoyage des voiries pourrait être réduit en cas de fortes pluies et utiliser de l'eau non potable. De même, les habitants soulignent l'importance des actions de sensibilisation, afin de réduire les gaspillages d'eau.

## Eau - Assainissement

### 5. L'assainissement des eaux usées

#### Le réseau

Le réseau de la ville est de type unitaire à 95 %. Les collecteurs de la ville acheminent l'ensemble des effluents d'Asnières-sur-Seine vers la station de traitement intercommunale d'Achères, située dans les Yvelines.

La ZAC Bord de Seine dispose d'un réseau séparatif (5 % du réseau communal). L'eau est traitée par phytoremédiation avant d'être rejeté dans la Seine. Les eaux de pluies peuvent être fortement chargées en hydrocarbures ou matières en suspensions. Traiter ces eaux avant de les rejeter dans le milieu est donc un point fort au regard du développement durable.

La réalisation d'un diagnostic Assainissement est planifiée par les services de la Ville (l'appel d'offres pour ce marché a été lancé et le bureau d'études sera missionné en février 2010). Cette étude devrait permettre à la ville de disposer d'informations sur la qualité de son réseau et de disposer d'informations sur les rejets des professionnels de son territoire.

Grâce à cette étude, la Ville disposera donc d'un état des lieux initial complet de son réseau d'assainissement, qui lui permettra de définir, en creux, son « schéma directeur d'assainissement ». C'est un point fort au regard du développement durable.

#### Le traitement

Les effluents de la commune sont traités par la station d'épuration située à Achères. Celle-ci a été mise en place en 1940 et permet un traitement par temps sec de 2 100 000 m<sup>3</sup>/jour. Actuellement, elle traite les eaux de 6 millions d'habitants, soit 70 % de l'agglomération parisienne.

La station d'Achères présente des rendements épuratoires satisfaisants (voir tableau ci-contre).

#### L'assainissement non collectif

La loi sur l'eau de 1992 a confié aux collectivités des obligations en matière d'assainissement non collectif (les obligations ne relevaient auparavant que des personnes privées). Les dépenses de contrôle de ces systèmes d'assainissement non collectif et surtout l'identification de ces systèmes font notamment partie de ces obligations.

RENDEMENT DE LA STATION  
D'EPURATION D'ACHERES

Type de pollution	Efficacité du traitement
Matières carbonées	90 %
Matières phosphorées	86 %
Matières azotées	75 %

Source : site Internet Eau  
et Force, le 23/12/09

## Eau - Assainissement

Celles-ci sont notamment définies dans le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2224-8 et L 2224-10).

La Ville ne dispose pas, à proprement parler, d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC). Mais elle pourrait tenter de formaliser son SPANC afin de pouvoir assurer les missions de :

- Vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées ;
- Vérification périodique de leur bon fonctionnement.

### Le traitement de l'eau pluviale

En l'absence d'un réseau séparatif de grande ampleur sur le territoire, la problématique de la gestion de l'eau pluviale doit être envisagée par une politique globale de rétention à la parcelle. Le marché de diagnostic assainissement, actuellement en cours d'appels d'offres, comprend également la réalisation d'un zonage pluvial. Ce document aidera la Ville dans la mise en œuvre de sa politique de gestion des eaux pluviales.

#### **Partage. Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.**

- La rétention d'eau à la parcelle pourrait être encouragée, afin de désengorger la station d'épuration d'Asnières.

### 6. Le prix de l'eau

Au troisième trimestre 2008, le prix de l'eau à Asnières toutes taxes et redevances comprises était de 3,83 euros par mètre cube. Le prix moyen en France était de 3,01 euros le mètre cube en 2004.

## Eau - Assainissement

### Forces

- Une eau de consommation de bonne qualité
- Un traitement efficace des eaux usées
- Un traitement par phytoremédiation des eaux de pluies de la Zac Bord de Seine avant rejet dans la Seine

### Faiblesses

- Un réseau d'alimentation en eau potable méconnu

### Opportunités

- Réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement

### Menaces

### Pistes d'actions

- Favoriser la récupération des eaux pluviales, notamment pour les parcs et jardins,
- Favoriser le principe de rétention d'eau à la parcelle,
- Sensibiliser les Asniérois à limiter leur consommation en eau pour réduire l'impact sur l'environnement.